



Avoir une reponsea mon probleme

Par **eclairer**, le **04/06/2008 à 13:49**

bonjour j aimerais savoir si ma soeur étant la tutelle de ma maman qui est paralysée a le droit de m interdire de voir le compte et de regarder ses dépenses .Et aussi prendre des décisions sans m en parler .exemple :la maison de retraite?car pour le moment ces choses là qui font comme elle veut et qui me fait signer des papiers .est ce possible que le juge m en informe aussi ,comme ça je serai rassuré.et pouvez vous me donner une adresse d un juge des tutelles si il vous plait , que je puisse aller le rencontrer je vous remercie beaucoup pour votre réponse .

Par **domi**, le **04/06/2008 à 14:21**

Commencez déjà par contacter le juge qui a accordé la mise sous tutelle.